

NOTES SUR LE DOCUMENT PROJET DE LOI DE FINANCES POUR LES ARMÉES

Préparation et emploi des forces – programme 178

1/ Capacité opérationnelle – sécurité de la France

Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France

INDICATEUR 4.1 mission

Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP 2016	2016 Prévision actualisée	2017 Prévision	2017 Cible
Armée de terre	%	92	75	60	75	90	70
Marine	%	70	76	70	70	60	60
Armée de l'air	%	80,5	86	84	84	81	87
SSA	%	76	78	84	86	86	84
DIRISI	%	99	99	99	99	99	99

Tableau page 94

Précisions méthodologiques : Depuis le 1er janvier 2014, les contrats opérationnels de référence sont ceux décrits dans le LBDSN 2013 et la loi de programmation militaire 2014-2019.

Ces indicateurs traduisent la capacité des armées, directions et services, à être engagées, pour une durée limitée, dans une opération de coercition majeure tout en conservant une partie des responsabilités exercées sur les théâtres d'opération déjà ouverts.

Le nouveau contrat opérationnel prévoit donc, à la différence de ce qui prévalait dans le Livre blanc de 2008, une simultanéité partielle entre les engagements en opération de gestion de crise et les opérations en coercition.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure, pour chacune des composantes, la capacité à réaliser les objectifs des contrats opérationnels, pour la fonction stratégique « Intervention » dans le cadre de l'hypothèse d'engagement maximum de nos forces (HE M INTER).

Cette disponibilité caractérise l'aptitude d'une capacité opérationnelle (c'est-à-dire d'une puissance militaire cohérente en personnel qualifié et entraîné, en équipements suffisants, disposant d'une doctrine, d'une organisation, des approvisionnements et soutiens nécessaires) à être mise sur pied dans le délai requis par l'hypothèse d'emploi maximum des forces.

Engagement maximal prévu dans le cadre d'une opération de coercition :

- **armée de terre** : deux brigades interarmes représentant environ 15 000 hommes des forces terrestres ;
- **marine** : le porte-avions et groupe aérien embarqué, 2 bâtiments de projection et de commandement (BPC), un noyau-clé d'accompagnement à base de frégates, un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) et des avions de patrouille maritime ;
- **armée de l'air** : 45 avions de chasse (aéronautique navale incluse) ;
- les moyens de commandement, de renseignement et de logistique de l'opération.

De plus, cette hypothèse prévoit le maintien d'une capacité résiduelle d'engagement d'urgence, une posture de protection renforcée sur le territoire national et la ré-articulation des opérations en cours.

Marine :

La capacité de la marine à soutenir un engagement majeur devrait être conforme aux prévisions initiales en 2016 et à la prévision en 2017.

Cette capacité est tributaire des stocks de munitions et sera réduite en 2017 du fait de l'indisponibilité du porte-avions Charles de Gaulle qui sera en arrêt technique majeur n°2.

Armée de l'air :

La capacité des forces aériennes à répondre à l'hypothèse d'engagement intervention est maintenue à 84% en 2016 mais doit être réduite à 81 % pour 2017.

En effet, l'intensification et la durée de l'opération Chammal en Syrie et en Irak (parallèlement aux opérations en Afrique et aux renforts liés à la posture permanente de sûreté (PPS) sur le territoire national (TN), rendent difficile, d'une part, de maintenir les stocks de munitions dans l'attente des livraisons à compter de fin 2017, des commandes réalisées en 2016 (amendement PLF 2016 et décision du conseil de défense du 6 avril 2016) et, d'autre part, de garantir la régénération organique (préparation opérationnelle des équipages) et technique (remontée de disponibilité Chasse et Ravitaillement en vol notamment) aux niveaux nécessaires à l'engagement majeur.

Seule une réduction du nombre d'avions engagés (20) vers celui prévu (12) par la situation opérationnelle de référence (SOR) permettrait une remontée du taux de satisfaction de ce contrat opérationnel.

2/ Gestion de crise

Capacité à réaliser les contrats opérationnels de gestion de crises

INDICATEUR 4.2

Capacité à réaliser les contrats opérationnels permettant de gérer les crises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP 2016	2016 Prévision actualisée	2017 Prévision	2017 Cible
Terre	%	100	100	75	100	100	80
Marine	%	87	70	75	70	70	80
Armée de l'air	%	100	132	90	130	130	95
SSA	%	100	80	100	100	100	100
DIRISI	%	99	99	99	99	99	99

Tableau page 96

Mode de calcul : L'indicateur mesure, pour chacune des composantes, la tenue du contrat opérationnel. La réalisation du contrat opérationnel s'entend comme l'aptitude des unités à être déployées dans le temps imparti, sur un nombre défini de théâtres.

Engagement maximum prévu dans le cadre des opérations de gestion des crises :

- gestion de crise dans la durée sur 2 ou 3 théâtres dont un en tant que contributeur majeur, en engageant jusqu'à 7 000 hommes des forces terrestres, **une douzaine d'avions de chasse** et une frégate, un groupe BPC et un SNA selon les circonstances ;
- échelon national d'urgence de 5 000 hommes permettant de projeter une force interarmées de réaction immédiate (FIRI) de 2 300 hommes à 3 000 kilomètres du territoire national ou d'une base à l'étranger en 7 jours ;

- maintien des postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime ainsi que de la posture de protection terrestre.

Armée de terre :

Si en 2016, l'armée de terre continue à honorer totalement son contrat de gestion de crise, cela ne doit pas masquer quelques difficultés. Même si les effectifs projetés sont inférieurs à ceux du contrat (4 500 contre 7 000), le nombre de théâtres est supérieur à ce qui est prévu (4 contre 3) et la France y exerce deux fois les responsabilités de nation cadre alors que le contrat ne le prévoit qu'une fois.

Les très fortes élongations dans la bande sahélo-saharienne (BSS) et la rigueur du climat génèrent également de lourdes contraintes. Ainsi, l'armée de terre fait face à un sur-engagement de capacités, notamment en structures de commandement, en hélicoptères et en moyens logistiques.

L'armée de terre devrait continuer à honorer son contrat de gestion de crise en 2017 mais les contraintes liées à l'engagement en BSS devraient perdurer.

Marine :

En 2016, la marine participe à toutes les opérations extérieures majeures et est présente en permanence sur cinq zones maritimes d'opérations (océan Indien et golfe Arabo-Persique, Méditerranée orientale, Méditerranée centrale, Atlantique nord et golfe de Guinée).

Sa capacité à satisfaire ces contrats permettant de prévenir et circonscrire les crises tout en assurant les missions permanentes et non permanentes prévues dans les contrats opérationnels (soutien de la dissuasion, protection des approches et déploiements préventifs) sera en 2016 inférieure aux prévisions initiales, en raison de la disponibilité dégradée des avions de patrouille maritime, des moyens de guerre des mines et des bâtiments de commandement et de ravitaillement.

Les tensions sur l'emploi des moyens mutualisés devraient persister en 2017, notamment pour les avions de patrouille maritime, les sous-marins et les frégates. La prévision est ainsi en-deçà de la cible mais reste au même niveau qu'en 2015 et 2016.

Armée de l'air :

Le niveau d'engagement est supérieur à la situation opérationnelle de référence (SOR) depuis 2014 et comparable en intensité à l'engagement permanent de l'échelon national d'urgence (activité chasse, drones et hélicoptères en OPEX, munitions, nombre d'implantations etc.).

Il alimente un besoin en régénération technique et en réentrainement dans les techniques non utilisées dans les opérations actuelles. La remontée des capacités sur l'ensemble du spectre des savoir-faire n'est concevable qu'avec un retour progressif à la SOR et un niveau de ressources suffisant permettant ainsi la reprise d'une activité nominale.

Le niveau d'engagement actuel est évalué à 130 % du contrat de gestion de crises pour 2016. Les perspectives pour 2017 laissent présager d'un niveau d'engagement similaire.

3/ Niveau de réalisation des activités et de l'entraînement

	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP 2016	2016 Prévission actualisée	2017 Prévission	2017 Cible
Jours d'activités par homme Terre "JPO" (anciennement "JPAO")	jours	84	64	83	75	61	83
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Terre	heures	156	146	159	159	164	164
Heures de vol par pilote de chasse Air	heures	153	154	159	168	164	163
Heures de vol par pilote de transport Air	heures	235	239	266	235	267	278
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Air	heures	174	159	177	172	191	191
Jours de mer par bâtiment Marine	jours	63 (92)	91 (104)	90 (99)	92 (100)	96 (105)	96 (105)
Heures de vol par pilote de chasse Marine	heures	136 (194)	193 (236)	180 (220)	187 (226)	180 (220)	180 (220)
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Marine	heures	218	218	195	216	220	220
Heures de vol par pilote de patrouille maritime Marine	heures	360	336	330	324	340	340

Tableau page 98

Pour la marine, cet indicateur est une moyenne par homme, par pilote, par équipage des forces opérationnelles, du temps consacré à la préparation et à l'activité opérationnelle. Les heures de vol (HdV) sont la moyenne des heures de vol réalisées par pilote aux commandes des aéronefs des forces opérationnelles, ou des aéronefs de substitution. Les HdV sur simulateurs ne sont donc pas prises en compte.

ALAT

La remontée de l'activité aéronautique se poursuit (159 HdV pour 2016 et 164 HdV pour 2017) et tend vers l'objectif de 176 HdV par équipage en 2019. Cela est établi en cohérence avec les objectifs de disponibilité technique des flottes fixés dans le cadre du plan d'actions hélicoptères et qui intègrent de façon précise les capacités de soutien tant industrielles qu'au niveau des forces.

Marine

Activité aéronautique

L'activité des pilotes de chasse devrait être supérieure aux prévisions initiales en 2016 en raison du déploiement opérationnel du groupe aéronaval (GAN) au premier trimestre. L'activité des pilotes d'hélicoptères en 2016 devrait être supérieure aux prévisions initiales en raison de leur emploi opérationnel soutenu, ce qui ne doit pas occulter les difficultés liées à la qualification de nouveaux pilotes opérationnels et à la faible disponibilité de certaines flottes.

L'activité des équipages d'avion de patrouille, de surveillance et d'intervention maritime (PATSIMAR) en 2016 devrait être inférieure aux prévisions initiales, en raison de la faible disponibilité de la flotte. Le déficit en équipages opérationnels est toujours présent avec des perspectives d'amélioration réduite (contraintes RH et problèmes de disponibilité des aéronefs).

Les prévisions d'activité des pilotes et équipages opérationnels en 2017 sont fondées sur une remontée au niveau de la norme LPM (chasse et hélicoptères) ou s'en rapprochant (PATSIMAR).

Ces prévisions restent tributaires de la régénération organique qui permet la qualification de nouveaux équipages.

Armée de l'air :

Pour la flotte « Chasse », le surplus d'activité par pilote en 2016 est généré par l'intensification de l'engagement en opérations. En effet, le contexte des opérations permet une génération supérieure de potentiel technique d'origine NSO (niveau de soutien opérationnel) grâce à une utilisation plus intense des facteurs de production (RH et logistique).

Ce phénomène ne joue pas pour les flottes de transport et d'hélicoptères car la disponibilité technique générée par le niveau de soutien industriel (NSI) est insuffisante. Les prévisions de 2017 reprennent des hypothèses d'engagement en opérations revenant à un rythme normal et affichent donc une activité conforme à la remontée planifiée selon les prévisions de la LPM.

4/ Disponibilité par rapport aux exigences opérationnelles

	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP 2016	2016 Prévision actualisée	2017 Prévision	2017 Cible
Armée de terre Char Leclerc	%	82	93	100	90	90	100
Armée de terre AMX 10 RCR	%	46	70	71	65	65	74
Armée de terre VAB	%	57	74	75	75	75	82
Armée de terre VBCI	%	74	86	96	75	75	96
Armée de terre Pièces de 155 mm	%	53	78	77	85	85	77
Armée de terre Hélicoptères de manoeuvre	%	45	42	57	49	52	57
Armée de terre Hélicoptères d'attaque ou de reconnaissance	%	59	59	75	58	59	75
Marine nationale Porte avions	%	92	90	93	93	11	11
Marine nationale SNA	%	69	73	83	85	61	59
Synthèse autres bâtiments de la marine	%	79	72	74	77	81	69
Marine nationale Composante frégates	%	61	58	64	62	65	69
Marine nationale Chasse	%	60	77	66	66	67	67
Marine nationale Hélicoptères	%	53	55	55	55	56	56
Marine nationale Guet aérien, Patrouille et surveillance maritime	%	50	54	54	54	55	56
Armée de l'air Avions de combat	%	88,5	86	88	88	90	90
Armée de l'air Avions de transport tactique	%	69	68	71	70	72	74
Armée de l'air Avions d'appui opérationnel	%	86	93	89	89	90	88
Armée de l'air Avions à usage gouvernemental	%	100	100	100	100	100	100
Armée de l'air Hélicoptères de manoeuvre et de combat	%	81	76	79	79	80	80
Armée de l'air Système sol-air moyenne portée	%	-	86	90	90	90	90

Tableau page 100

Précisions méthodologiques

Cet indicateur répond à la nécessité de mettre en cohérence le contrat opérationnel et la disponibilité des parcs nécessaire à la satisfaction de ces contrats.

Le sous-indicateur « chasse » regroupe les Rafale Marine et SEM. Le sous-indicateur « hélicoptères » couvre tous les hélicoptères de la Marine et le sous indicateur « guet aérien, patrouille et surveillance maritime » couvre les ATL2, F50M, F200 et E2C.

Les sous-indicateurs « avions de transport stratégique » et « avions spéciaux » ont été fusionnés au sein d'un indicateur « avions d'appui opérationnel ». De même, les sous-indicateurs « armée de l'air hélicoptères de manoeuvre » et « armée de l'air hélicoptères légers » ont été fusionnés au sein d'un indicateur « armée de l'air hélicoptères de manoeuvre et de combat ».

Les leviers d'action sont la diminution du risque industriel par la contractualisation pluriannuelle et une programmation précise des opérations d'entretien, ainsi que la mise en place d'une politique de gestion des parcs fondée sur le juste besoin, quand elle est possible (volume suffisant de matériel).

Le bon fonctionnement des matériels, traduit en taux de disponibilité par rapport à l'hypothèse d'engagement opérationnel la plus importante en matière d'activité (activité opérationnelle, activités de préparation d'entraînement et de soutien associées), conditionne l'efficacité d'armées modernes.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure le ratio du niveau de matériels effectivement disponibles rapporté au besoin généré par les contrats opérationnels les plus dimensionnant et au besoin organique (formation, entraînement, plastron, essais...). Le matériel qui répond aux exigences de sa finalité principale est considéré comme disponible. Par ailleurs, pour les matériels requis par les contrats OPEX, un potentiel minimum d'heures avant maintenance industrielle est exigé pour le déploiement.

Marine :

Matériel naval

La disponibilité du porte-avions est conforme aux prévisions et s'explique en 2017 par l'arrêt technique majeur n°2 (ATM2) qui débutera le 1er février 2017.

La situation des sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) se dégrade en raison de la diminution du parc d'une unité dès janvier 2017 (retrait du service actif du SNA Rubis), en attendant l'admission au service actif du SNA Suffren de type Barracuda à partir de 2018. L'export de frégates multi-missions (FREMM) ayant généré une prolongation de frégates, les prévisions 2017 remontent mais restent en deçà des besoins définis dans le contrat opérationnel. En effet, la structure du parc et les aléas rencontrés en 2016 ont eu un impact sur la disponibilité de ces équipements. Il faut cependant noter la poursuite de la transition entre frégates anti-sous-marines d'ancienne et de nouvelle génération avec l'admission au service actif de la frégate Provence et celle à venir de la frégate Languedoc.

Matériel aéronautique

La disponibilité de la composante « Chasse » devrait poursuivre son amélioration avec en particulier le passage en « tout Rafale », aéronef à maturité en termes de fiabilité et de soutien.

La composante « Hélicoptères » reste pénalisée par le manque de maturité du Caïman, lié en particulier à la performance du système de soutien industriel et à la charge de maintenance, et par le vieillissement des Alouettes et des Lynx. Cette composante fait l'objet d'un plan d'action dédié dont les premiers résultats sont attendus pour 2017.

La disponibilité de la composante « Guet aérien, Patrouille et Surveillance maritime » présentera des résultats contrastés. La performance des flottes E-2C Hawkeye et Falcon devrait porter la progression attendue. La flotte ATL2 restera confrontée à des difficultés persistantes de soutien industriel avec des perspectives d'amélioration de sa disponibilité seulement à l'horizon 2020.

Armée de l'air :

Avions de combat :

La disponibilité des avions de chasse est soutenue par un plan de rééquipement des Rafale et des Mirage 2000D qui s'étend jusqu'en 2018 afin de pouvoir faire face aux besoins des opérations extérieures, de la préparation organique et du soutien aux exportations du Rafale.

Avions de transport tactique :

Des plans d'actions sont mis en oeuvre pour améliorer la performance des flottes de transport tactique (Atlas, Hercule) ; ils présentent des résultats contrastés. Une amélioration significative de la disponibilité n'est pas attendue avant 2018.

Avions d'appui opérationnel :

La disponibilité des appareils d'appui opérationnel dépendra de la capacité à assurer un niveau de disponibilité satisfaisant pour les flottes vieillissantes (C135, drone Harfang dont le contrat de soutien s'arrête fin 2017).

Avions à usage gouvernemental :

Cette flotte étant prioritaire, l'indicateur est maintenu à 100 %.

Hélicoptères de manoeuvre et de combat :

La disponibilité des hélicoptères de l'armée de l'air restera tendue en 2017 en raison du fort nombre de machines en cours de maintenance industrielle pour la flotte Caracal et des problèmes liés au vieillissement de la flotte Puma (corrosion, obsolescences).

Système sol-air moyenne portée :

Le soutien de ce système d'arme ayant atteint sa maturité, l'indicateur reste stable.

ALAT

Tableau page 138 : Matériels majeurs soutenus

	Parc en service en 2017	Age moyen du parc 01/01/2017
Hélicoptères		
Fennec	18	21
Gazelle	97	30
Tigre	65	5
Cougar	26	25
Puma	62	42
Caracal	8	11
NH90	28	2
Total	304	
Avions		
PC6	5	24
TBM700	8	18
Total	13	

Armée de l'Air : Entretien et équipement des forces aériennes

Les aéronefs soutenus sont les suivants :

Familles aéronefs	Parc en 2017	Age moyen du parc ⁽¹⁾
Avions de chasse (Rafale, Mirage 2000)	244	Rafale : 6,6 Mirage 2000 : 22,6
Avions de transport tactique (A400M, C130, C160, Casa)	75	A400M : 2,6 C130 : 29,0 C160 : 34,2 Casa : 14,5
Appui opérationnel & Avions à usage gouvernemental (A 310, A 340, K/C 135, E3F, A 330, Falcon, Reaper, SIDM)	40	A310 : 30,6 A340 : 22,5 K/C 135 : 54,2 E3F : 26,6 A330 : 18,8 Falcon 7x : 7,5 Falcon 900 : 31,0 Falcon 2000 : 6,0 Reaper : 1,9 SIDM : 12,9
Hélicoptères de manoeuvre et combat (Puma, Super Puma, EC 725, Fennec)	79	PUMA : 39,8 SUPER PUMA : 29,0 EC725 : 8,6 FENNEC : 26,4
Avions école (Xingu, Alphajet)	157	XINGU : 34,5 Alphajet : 34,5

Tableau page 160